# ANNONCES JUDICIAIRES.

## VENTES PAR LE SHERIF

**Banque des Citoyens de la Louisiane vs Thos Malley.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 5546 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 6 mai 1882 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Joseph, Tchoupitoulas Commerce et Julie, désigné par le numéro deux cent deux (202) sur un plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant voyer, le 24 janvier 1848, et déposé en l'étude de Charles Boudousquié, ci-devant notaire en cette ville, le dit lot mesurant vingt-sept pieds, cinq pouces et une demi-ligne de face à la dite rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quatre-vingt huit pieds dix pouces cinq lignes, entre lignes parallèles, le tout au pied américain. Ensemble avec quatre-vingt-quatorze actions de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la dite propriété et garanties par hypothèque.

Acquis par le défendeur du demandeur conformément à un acte passé pardevant Felix Grima, notaire, en cette ville, le 2 décembre 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Les acquéreurs devront fournir un billet [illegible] (stock note) pour quatre cents (400) piastres échéant le 1er jour d'octobre 1883, et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le reste comptant; les acquéreurs devront assumer toutes les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action (stock note) ainsi fourni devra être identifié avec ceux qui suivent, à savoir :

1° Hypothèque par P. Passebon à la Banque des Citoyens de la Louisiane pardevant A. Boudousquié, notaire, le 31 décembre 1862.

2° Vente par la Banque des Citoyens de la Louisiane à Thomas Malley, conformément à un acte pardevant Félix Grima, notaire, en date du 2 décembre 1874.

3° Et avec les frais de l'acte de vente du shérif dans l'affaire ci-dessus.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

5 avril—5,12,19,26, 3,6 mai

**Léopold J. Chaery vs Pierre Prudère**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5392 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 29 avril 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Hevia, St Paul et Gironde, faisant partie du lot numéro sept sur un plan dressé par L. H. Pilié le 3 mars 1841 et déposé comme plan No 104 du livre des plans de Félix Grima, notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesurant vingt-six pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Poydras sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble toutes les bâtisses, constructions, circonstances et dépendances du dit lot de terre, droits et priviléges y attachés, sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John Bradley suivant acte devant Amédée Ducatel, notaire du trente et un mai 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 mars—5,12,19,26,29 avril

**John G. Ryan vs John Brehan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5380.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 avril 1882 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Triton Walk ou Delord, Julia, Prytania ou Dryades et Baronne, et désigné comme le lot No soixante-deux, sur un plan dressé par B. Delafield, voyer en date du 8 mars 1833, et déposé en l'étude de R. B. Stringer, ci-devant notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesure vingt-trois pieds six pouces de face à la dite rue Prytania ou Dryades sur une profondeur de quatre-vingt pieds [illegible] la ligne de la rue Delord, à peu près cent quatre-vingt-quinze pieds [illegible] vers la rue Julia, faisant face à une [illegible] pieds de large et de trente-huit pieds de profondeur sur la ligne du fond faisant face à une allée de vingt-cinq pieds de large. Le tout conformément à un acte passé pardevant Wm. J. Castell, notaire, le 17 mai 1875. Etant la même propriété que le dit défendeur a acquise par achat comme suit, à savoir: dans la portion de terrain mesurant vingt-six pieds six pouces de face à la rue Dryades, sur un pied de cent [illegible] pieds de largeur dans le fond de George Snyder, conformément à un acte passé pardevant Theodore G. Stark notaire en cette ville, en date du 19 juin 1854, et l'autre moitié mesure trente-huit pieds de face sur la dite allée, de vingt-cinq pieds de largeur sur soixante-huit pieds de la rue Dryades, [illegible] la largeur et à peu près trente-six pieds au dessus de la même largeur et dans le fond de George Snyder, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, en date du 21 avril 1855.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

[illegible] mars—5,12,19 26 29 avril

**H. Holmes vs Mme Annie Voisnet Labarre et Laurettes V. Labarre, son mari.**

ANCIENNE SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2080 maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 5640 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Bellechasse, Bienville et Dorgenois et désignés par les numéros six, cinq, quatre, cinq, sept et huit. Les lots numéro deux et deux mesurant chacun trente pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent pieds, [illegible] et quatre mesurant chacun trente et un pieds et trois pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent pieds et une ligne entre lignes parallèles; les lots numéros cinq et sept mesurant chacun trente pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent pieds et une ligne entre lignes parallèles; le lot numéro huit forme l'encoignure des rues Dumaine et Bellechasse [illegible] une profondeur de cent pieds et une ligne entre lignes parallèles, et le lot No huit mesure trente-quatre pieds dix pouces et sept lignes de face sur la rue Bellechasse, sur une profondeur de cent cinquante-quatre pieds et sept lignes, et cinq lignes sur la ligne la plus près de la rue Dumaine et cent cinquante-cinq pieds et quatre lignes sur l'autre côté.

La dite propriété a été acquise de Mme Labarre défenderesse, par un acte de partage entre elle et son frère Pierre François Voisnet Labarre, comme les héritiers de leur mère décédée Mme Marie Louise Joséphine Estelle Labarre, exécuté pardevant Seila Magner, notaire en cette ville, le huitième jour de juin mil huit cent soixante-et-un.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 mars—29 avr 5 12 19 26 29

**James Greenan vs P. J. O'Meallie**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 5278.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI le 9 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Félicité des Marie, Laurel et Constance, désigné par le numéro neuf de l'îlet C sur un plan dressé par Jos-ph Pilié, en date du 23 mai 1839, déposé en l'étude de F. Seghers, abstrait, mesurant cinquante pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de cent cinquante-quatre pieds six pouces et trois lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro dix, et cent quarante-trois pieds six et trois huitièmes de pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro huit borné dans le fond par le lot numéro dix.

Acquis par P. J. O'Meallie de veuve H. R. Bertel, par acte pardevant W. J. Castell, notaire, le 13me jour de juillet 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

6 avril—6 13 20 27 mai 4 9

**F. Thornhahn vs F. Gibson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5066.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 18 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré nombre deville, Josephine et Solidelle; le dit terrain formant le coin des rues Ecragne et Solidelle, et mesure, plus ou moins, trente-deux pieds de façade rue Ecragne, sur cent vingt pieds de profondeur et de façade rue Solidelle.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

10 mars—[illegible] 22 29 avril 6 13 18

**Veuve Manuel Fernandez vs La Veuve et les Héritiers de Manuel R. Fernandez Jr.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5780—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 16 mai 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Villere et Esplanade et le Chemin du Bayou, mesurant quarante neuf pieds six pouces et cinq lignes de face au Chemin du Bayou, quarante neuf pieds quatre pouces et six lignes de fond, sur une profondeur de cent quatre-vingt-quinze pieds six pouces et quatre lignes sur le côté supérieur et cent quatre-vingt neuf pieds neuf pouces et sept lignes sur le côté du bas.

Acquis par le feu Manuel R. Fernandez Jr par achat de J. J. Libano, conformément à un acte passé pardevant P.C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, le 13 avril 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

13 avril—13,20,27,—5,12,16 mai

# ANNONCES JUDICIAIRES

## VENTES PAR LE SHERIF

**A. M. Fortuné vs. Marie Sophie.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4732—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 9 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro huit borné par les rues Royale, Dauphine et Sister (ou Nuns) et l'Avenue Jourdan, et désigné par le numéro vingt deux, dans le dit îlet, et mesurant trente pieds rue Royale, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par Marie Sophie alias Sophie Pennell par achat d'Alfred Delavigne, le 18 octobre 1871.

Titre enregistré au bureau du transfert, livre 100, Fol. 298.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8avril 8,15,22,29 - 6,9 mai

**Mme Antonia DeBouchel, femme de W. A. Kowalski vs son mari, No 1658.**

**Mme Antonia DeBouchel, femme de W. A. Kowalski vs W. A. Kowalski, son mari, No 4143.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives, ci-dessus mentionnées, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Miro, St Pierre et la Promenade Carondelet, désigné par le numéro cent trente-neuf de la propriété appartenant anciennement à W. Gurlie, divisé en lots sur un plan de L. Bringier, anciennement voyer, en date du 26 juillet 1836 et déposé en l'étude de L. Ferrand, anciennement notaire; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent treize pieds huit pouces et onze lignes sur la ligne du lot numéro cent trente-huit sur le dit plan, cent trois pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro cent quarante sur le dit plan et trente-et un pieds deux pouces une ligne de largeur dans le fond (au pied français), et qui le divise de la propriété de madame de Ponte ba. Cette propriété a été achetée par le défendeur dans cette affaire de feu Onésime DeBouchel, par acte passé pardevant O. M. Ensenat, anciennement notaire en cette ville, le 2 janvier 1879.

Saisi dans les affaires ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25mars—25 avril 1 8 15 22 25

# VENTES A L'ENCAN

**PAR B. ONORATO.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District. No 30 rue des Champs Elysées.

**A l'Encan.**

Succession de Barbara K'ein.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 4,957.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, 46 rue Royale.—SAMEDI, 29 avril 1882, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 mars 1882, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Français, Peters et Dauphine, et mesurant 32 pieds de face aux Champs Elysées sur une profondeur de 1 0 pieds 7 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages couverte en ardoises ayant cinq chambres et cabinets, corridors, avec une cuisine en briques à deux étages ayant six chambres, en outre une bâtisse à deux étages dans le fond du terrain, deux écuries, lieux d'aisances, etc. connue comme le No 30 des Champs-Elysées.

Le tout au pied américain, conformément à un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 3 mars 1882.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert. L'acquéreur de cette propriété donnera un billet avec une bonne sécurité solvable portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.

Un dépôt sera exigé de l'acquéreur comptant le montant des frais d'encanteur, etc, s'élevant à environ cent dollars ($100). L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1882.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 avril—12,15,22,29

# ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

**Eugenie Poulet contre Philip S. Simms.—No 4856.**

JE CERTIFIE PAR LES PRESENTES que le seizième jour de janvier 1882, jugement a été rendu, en cette Cour, dans l'affaire ci-après désignée, dans les termes suivants, savoir—

Eugenie Poulet contre Philip S. Simms.—No 4856.

Sur motion de Lloyd Posey, avocat de la demanderesse, et sur la production des preuves suffisantes à l'appui de la pétition de la demanderesse la cour, jugeant que la loi et les preuves sont en sa faveur, ordonne, adjuge et décrète que le jugement par défaut rendu en cette affaire le [illegible] de courant, soit maintenant confirmé et devienne définitif, et conséquemment, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Eugenie Poulet, et contre le défendeur, Philip S. Simms, son mari, avec dépens, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et son mari, décrétant la demanderesse mise et reçue admise à administrer ses biens et affaires en général sans l'assistance de son mari, et que ses biens et acquisitions futurs soient reconnus comme dotaux et distincts et paraphernaux ne formant point partie de la communauté et qu'ils soient sujets à son contrôle et à son administration exclusive.

Jugement rendu le 16 janvier 1882.

Jugement signé le 23 janvier 1882.

(Signé) W T. HOUSTON, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-unième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit-cent-quatre-vingt-deux.

E. A. LUMINAIS.
Député greffier.

28 fév 28 mars—28 avril

ETAT DE LA LOUISIANE
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Dans l'affaire de la ville de la Nouvelle-Orléans demandant un décret d'hypothèque, de privilége, etc. sur une propriété du 3me district de drainage.—No 5066.

APRES lecture de la pétition précédente, il est par le présent avis décrété que les plusieurs parties nommées et désignées dans le tableau des assessements dont il est question et qui a été homologué de par un jugement de la ci-devant honorable Huitième Cour de District de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, rendu le neuvième jour de novembre 1872 et signé le 13me jour du même mois, fassent savoir, dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, les raisons, si elles en ont, pour lesquelles le dit jugement d'homologation et le jugement préliminaire en question dans la pétition, ne devrait pas être affirmé et revêtu de sa force et de son effet primitifs.

Il est de plus décrété que M. Meyer Gutheim est nommé curateur ad hoc pour représenter dans l'affaire tous les défendeurs absents ou non représentés, et nommés dans les dits jugements; et que le dit curateur ad hoc recevra une citation ainsi qu'une copie de la pétition pour le réalisation.

Nouvelle-Orléans, Lne, 21 mars 1882.
Signé, A. L. TISSOT,
Une copie exacte. Juge.
E. A LUMINAIS, Greffier.

23 mars—30,1 4,7,11,14,18,22 avril

## Avis.

AVIS est par le présent donné conformément à l'Article 48 de la Constitution, qu'une demande sera faite, à la prochaine session de la Législature, par les héritiers de A. W. Merriam, pour la remise de toutes les taxes d'Etat et de ville encourues sur la propriété de David Jones sur la propriété confisquée de feu A. W. Merriam, connue comme le numéro treize de l'îlet borné par les rues Delord, Baronne, Calliope et Carondelet, faisant face à la rue Baronne, et dans sur la dite propriété à l'époque où elle a été recouvrée aux dits héritiers, savoir: en avril 1880, en vertu d'un jugement dans l'affaire des Héritiers de Merriam contre David Jones, No 6629, de l'ancienne Sixième Cour de District confirmé par la Cour Suprême en janvier 1880

BREAUX & HALL,
Avocats des Héritiers de A. W Merriam.
Nlle-Orléans, 27 mars 1882.
1er avril—1,11,20 29

# AVIS DE SUCCESSIONS.

**Succession de Wm. Rieno et femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2414—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par F. S. Wilts, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
14 avril—14,12,22

**Successions de J. M. Steele et Marie Steele, sa femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1862—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par F. S. Wilts, administrateur de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
9 avril—9,12,18

**Succession de G. W. Hampson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 4901. Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte présenté par F. S. Wilts, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
9 avril—9,12,18

# VENTES A L'ENCAN.

**PAR JAS. P. GUINAULT.**

**BOULANGERIE KESLER,**

Formant l'encoignure des rues Française et Amour.

Trois terrains de valeur à l'encoignure des rues Urquhart et Française.

Succession de Antoine Frédéric Kesler.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Division A —No 5601.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur —Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 mai 1882, il sera vendu à midi précis, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 mars 1882, les propriétés suivantes savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Marigny, dans l'îlet renfermé par les rues Amour, Craps, Française et Union, mesurant 60 pieds de face à la rue Amour, sur 58 pieds de profondeur et face à la rue des Français; ensemble une maison basse en bois, ayant quatre chambres, un grand four à boulanger, écurie, magasin et hangar. Le tout couvert en ardoises; citerne, water-works, latrines, etc. Le gaz est introduit dans la maison principale et dans la boulangerie.

2° Un lot de terre vacant situé dans le même District et même Faubourg, formant l'encoignure des rues des Français et Urquhart, faisant partie du lot No 156 de l'îlet No 21, sur un plan du dit faubourg, lequel lot de terre mesure 40 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue des Français, sur 104 pieds 1 pouce 5 lignes de profondeur et face à la rue Urquhart; ensemble les améliorations qui en dépendent.

3° Un lot de terre situé dans le même District et même îlet faisant partie des lots Nos 155 et 156 du plan ci-dessus mentionné, lequel lot de terre mesure 25 pieds de face à la rue des Français, sur 102 pieds 1 pouce 5 lignes de profondeur, borné à droite par la propriété appartenant maintenant ou ci-devant à André Ihos et à gauche par celle appartenant maintenant ou ci-devant à Joseph Perez; ensemble les améliorations qui en dépendent.

4° Un autre lot de terre situé dans le même District et même îlet faisant partie du lot désigné par le No 155 de l'îlet No 21 sur un plan du dit faubourg Marigny, lequel lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, borné à droite par une portion du dit lot No 155 et à gauche par l'autre portion du No 155; ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en une maison haute en bois, ayant quatre chambres, citerne, lieux d'aisances, &c.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions, moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque, portant 8 p. c. d'intérêt par an, de date jusqu'au parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage, comprenant police d'assurance, honoraires d'avocats en cas de procès, etc; etc.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 p.c. sur le montant des adjudications sera exigé des acheteurs au moment de l'adjudication. 1er Avril..1,8,15,22,29, mai 1er

**Propriété formant encoignure aux rues Dauphine et Quartier.**

Succession de Jean Pauss.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 5357.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur. Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 22 avril 1882, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 mars 1882, il sera vendu pour le compte de la dite succession la propriété suivante, savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet, compris entre les rues Dauphine, Bourbon, Hôpital et Quartier, mesurant 25 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 65 pieds 5 pouces 6 lignes et formant encoignure aux rues Quartier et Dauphine. Ensemble une maison couverte en ardoises ayant quatre chambres, cuisine double couverte en ardoises, hydrant, lieux d'aisance, &c, &c, le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en un billet garanti par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant E A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de ville et d'Etat dues en 1882, en sus du prix de vente.

Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication sera payé comptant à l'encanteur pour garantir la vente.

23 mars—22,29—5 15 22 avril

**Bâtisse en bois rue Dauphine, No 383, et un terrain vacant rue Barthélemy.**

Succession de Joseph Burel Sr. et de Marie L. St-Martin, son épouse, No 5,200.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 29 avril 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 mars 1882, les propriétés suivantes, savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Bagatelle et Union, faisant partie du lot désigné par le No 251 au Faubourg Marigny, et mesurant 17 pieds 2 pouces de face à la rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur.

2° Un autre lot de terre, avec les améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District, Faubourg Washington, désigné par le No 16 de l'îlet No 17, renfermé par les rues Barthélemy, Marais, Rempart et St-Claude, mesurant 30 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue Barthélemy sur 110 pieds de profondeur.

Le tout conformément aux plans.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant F. D. Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le prix d'acquisition pour garantir la vente.

23 mars—22 av 8 15 22 29

**Jolie propriété à l'encoignure des rues Belle Castle et Tchoupitoulas, avec plusieurs petites maisonnettes dans le Sixième district.**

**Une grande bâtisse en briques à étages, formant l'encoignure des rues Camp et Bartlin, faisant face au marché de Jefferson City—dans le Sixième District.**

**Une maison haute formant l'encoignure des rues Lafayette et Bassin, avec une autre bâtisse à étage faisant face à la rue du Bassin Nos 174 et 176—dans le Premier District de cette ville.**

Succession de Jean Michel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No —

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 mai 1882 il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan St-Charles rue St. Charles. En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 avril 1882. Les propriétés suivantes savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent dans le premier district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Lafayette, Bassin, Perdido et Franklin, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Lafayette et Bassin désigné par la lettre A mesurant 29 pieds 5 pouces de face à la rue Lafayette sur une profondeur et face à la rue du Bassin de 50 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison haute à étage avec façade en briques, couverte en ardoises et divisée en deux corps de logis, cuisine, hangar, lieux d'aisance, etc. Le tout loué $35 par mois.

2° Un autre lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, dans le même district et îlet adjacent au lot ci-dessus décrit désigné par la lettre B et mesurant 50 pieds de face à la rue du Bassin sur une profondeur entre lignes parallèles de 28 pieds 5 pouces.

Les améliorations consistent en une maison haute en bois, façade en briques, ayant huit chambres, deux citernes, lieux d'aisances, &c, &c. Le tout divisé en deux corps de logis et loué $25 par mois.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Camp, Magazine, Berlin et Milan, désigné par le No 1 et mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue du Camp de 83 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Berlin et Camp. Les améliorations se composent d'une maison en briques à étage, divisée en six logements de chacun de quatre chambres chaque, avec les cuisines, citernes, lieux d'aisances, &c.

4° Un autre lot de terre situé dans le même district et îlot attenant dans le fond au lot ci-dessus décrit désigné par le No 2, mesurant 36 pieds 2 pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de 90 pieds 2 pouces. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

5° Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, Belle Castle, Jersey et Dufossat formant encoignure des rues Tchoupitoulas et Belle Castle, désigné par la lettre A, mesurant 26 pieds 9 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur et face à la rue Belle Castle de 116 pieds 9 pouces et 1 ligne et de 114 pieds 7 pouces 2 lignes sur la ligne opposée et une largeur dans le fond de 30 pieds 2 pouces.

Ensemble une jolie résidence à étage en bois, couverture en ardoises, ayant une grande galerie en rez-de-chaussée, à l'usage d'un magasin, corridor d'entrée, quatre chambres à coucher au premier avec un grand balcon en véranda faisant face aux deux rues, cuisine de deux chambres avec cabinet et galerie, citerne, lieux d'aisances, etc., etc.

6° Un autre lot de terre situé dans le même District et îlot, désigné par la lettre B, mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 30 pieds 5 pouces de largeur dans le fond. 114 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot A et 112 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne opposée—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

7° Un autre lot de terre, situé dans le même district et îlet, désigné par la lettre C, mesurant 31 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, 30 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 112 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne de division du lot B, et de 111 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne opposée, ensemble une maison basse en bois de deux chambres et galerie, cuisine attenant à la maison, citerne, lieux d'aisance, etc , etc

Le tout conformément aux plans faits par Edgar Pilié, architecte, le 14 avril 1882, et déposés à mon bureau pour référence.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant E A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis des acquéreurs sur le montant de leurs adjudications.

15avril—15 22 29—6 13 20mai.

**Maison double rue Palmyre No 53.**

No 4236—Succession de madame Victoria Garcia, épouse de Francois Bazanguelli.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 avril 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 9 mars 1882, la propriété suivante, savoir:

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Palmyre, Gravier, Tonti et Prieur, mesurant 32 pieds de face à la rue Palmyre sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions: Comptant.

Acte de vente pardevant Théodule Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur

10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication pour garantir la vente. 11mars -1118 25, avr 1 8 15

# VENTES A L'ENCAN.

**PAR JAS. P. GUINAULT.**

Vente pour cause de liquidation.

Dans l'affaire de la compagnie des Bouchers des peaux et de suif de la Nlle-Orléans.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D.—No 5722.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 15 mai 1882, il sera vendu à midi, sur les lieux aux Abattoirs à l'encoignure des rues Esteben et Delaronde, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 avril 1882—

La propriété suivante: quatre lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont construites, situés dans la paroisse St-Bernard, dans l'îlet renfermé par les rues Delaronde, Chartres, Mehle et Esteben. Lesquels lots de terre sont contigus et sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, mesurant chacun 33 pieds 5 pouces et 2 lignes de face sur la rue Esteben, même façade sur la rue Mehle, chacun, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant encoignure aux rues Esteben, Delaronde et Mehle. Les bâtisses et améliorations consistent en une grande bâtisse en bois à l'usage de la compagnie pour la préparation des peaux et du suif. Ecuries, hangar, &c., 4 grandes chaudières, deux pétrins et presse à suif

Condition—Comptant.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Possession de la susdite propriété ne sera donnée à l'acquéreur que lorsqu'il aura signé son acte de vente.

Aussi—Le même jour et en vertu du même ordre, au même endroit : 1 cheval, 1 mule, 2 wagons à 4 roues, 2 charrettes pour bouchers, 1 dray et un lot de meubles de bureau, d'après inventaire à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

13 avr—13 22 29 mai 6 13 14

**Position de prix encoignure des rues Gasquet et Liberté.**

**Succession de Auguste H Verret, No 2323.**

**Etat de la Louisiane, paroisse St-Marie.**

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 mai 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un décret accordé par l'honorable F. S. Goode, juge de la Dix-Neuvième Cour Judiciaire dans et pour la paroisse de Ste-Marie, en date du 23 mars 1882,

La propriété suivante, savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Premier District de cette ville, étant une partie du lot désigné par le No 6, de l'îlet No 11, renfermé par les rues Liberté, Canal, Gasquet et Franklin, d'après un plan fait par Jos Pilié, arpenteur, le 30 août 1852; lequel lot de terre formant l'encoignure des rues Gasquet et Liberté et mesure 53 pieds 3 3/8 pouces plus ou moins de face à la rue Gasquet, sur 68 pieds plus ou moins de profondeur et faisant face à la rue Liberté. Le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison en briques à étage contenant cinq chambres, cuisine de quatre chambres, hangar, cour carrelée, deux citernes, lieux d'aisances, &c, &c.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Anatole Kerr, notaire, aux frais des acquéreurs.

L'acquéreur paiera sur les lieux comptant 10 pour cent sur le montant de son adjudication.

11 avril—11,15,22 29—6,13 mai

**PAR J. V. GOURDAIN.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

Mme Amelia S. Mathieu vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 5492—Division A.

Le contenu d'un magasin de modes No 58 rue Chartres, consistant en partie en chapeaux, velours, satin, plumes, rubans, plumes, corsets, dentelles, miroirs, etc.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—bureaux No 56 rue Royale—SAMEDI, le 22 avril 1882, à 11 heures du matin, au No 58 rue Chartres, entre Bienville et Douane, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A—

Le contenu d'un magasin de modes.

Conditions—Comptant sur les lieux.

15 avr—15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Anne Monaghan.**

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D—No 5663.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureaux No 56 rue Royale.—SAMEDI, 13 mai 1882, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 8 avril 1882 la propriété ci-après désignée appartenant à ladite succession, savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, situés dans le faubourg Gueno, au quatrième district de cette ville, désignés par les Nos 13 et 14 de l'îlet No 13, borné par les rues Lepeyrouse, Labbe, Treme et Galvez, suivant un plan fait par Louis Bringier, voyer en date du 28 février 1837, et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun 30 pieds 5 pouces 8 lignes de façade rue Lepeyrouse, par 120 pieds de profondeur. Le lot No 13 formant l'angle des rues Treme et Lepeyrouse.

Conditions: comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1882, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11avril—15 22 29 mai 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Michel Dietrich.**

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, No 1039.

Maison de résidence à deux étages de choix. No 63 Avenue St Bernard, entre les rues Urquhart et Girod, dans le Septième District.

Morceau de terre bien situé dans le Second District, faisant face au Bayou St Jean.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, 29 avril 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'Honorable E. A. [illegible], juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, désigné en place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, absent en congé, décret rendu le 4 août 1881, la propriété ci-après décrite, appartenant à la dite succession, savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Nouveau Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre l'Avenue St Bernard et les rues Rampart, Urquhart et Girod, mesurant 34 pieds de face à l'Avenue St Bernard sur 91 pieds 8 pouces de profondeur d'un côté et 100 pieds 6 pouces de l'autre côté, et ayant 46 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une maison à deux étages ayant 4 chambres au rez-de-chaussée et 4 à l'étage supérieur, cuisine ayant 2 chambres, citerne, puits et lieux d'aisance. La cour est carrelée.

2° Un terrain à dimensions irrégulières situé dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par le bayou St. Jean (rue du Port) et les rues Washington, Prosper et St. Jean, mesurant 107 pieds de face à la rue Bayou St. Jean sur une profondeur de 351 pieds d'un côté et 384 de l'autre, 130 de façade rue Prosper; ayant un terrain adjacent mesurant 60 pieds de façade sur le bayou St. Jean, sur une profondeur de 120 pieds et faisant face à la rue Washington.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit payable en billets du vendeur, portant une hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance au vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1882 en sus du prix d'adjudication, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, comptant sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

20 mars—avril 1 8 15 22 29

**PAR GIRRADEY & MACON.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées et terrains vacants au coin des rues Franklin et Poydras.

Succession de Louis [illegible]—No 4967.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs, C E. Girardey encanteur, Bureau 21 rue du Camp. SAMEDI, 6 mai 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 1er avril 1882, et rendu dans le succession, la propriété ci-après décrite:

1° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A sur un survaillant dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 15 février 1873, et situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, Poydras et Lafayette, mesurant 24 pieds 6 pouces de face à la rue Franklin sur 46 pieds 7 pouces et 8 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; les améliorations comprennent une maison en bois à un étage.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite. Le dit lot est désigné par la lettre B sur le même plan du voyer et mesure 57 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Franklin, 42 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Poydras et 53 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du côté enfoncé jusqu'au Bassin, et 68 pieds 7 pouces 3 lignes de la cour dans le fond.

Conditions: Comptant; l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1882, en sus du prix de vente et devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 mars—29 avr 8 15 22 29 mai 6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée dans le 4me District, Rue Carondelet, entre Washington et Sixième.**

**Pour effectuer un partage**

**Dans l'affaire de la New Orleans Homestead Association vs. Miss Mary V. Freeland.**

**No 3497—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.**

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, encanteur, bureau No 21 rue du Camp—SAMEDI, 20 avril 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 23 février 1882, signé le 6 mars 1882, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Washington et Sixième, désigné par le numéro treize, sur un plan dressé par F'. de Jas. Graham, ci-devant voyer en cette ville. Le dit terrain mesure 28 pieds 6 pouces plus ou moins, de face à la rue Carondelet, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, et connu comme le No 573 rue Carondelet.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1882 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. J. Castell, notaire.

29mars—1, 8, 15, 22, 29

# VENTES A L'ENCAN.

**PAR SPEAR & ESCOFFIER.**

Propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District.

Rue Bourgogne, entre Conti et Bienville.

Succession de Jean F. Derbès et E. F. Lemelle, sa femme.

No. 5,065—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur. Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, le 6 mai 1882, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 26 janvier 1882, pour le compte de la susdite succession, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Conti et Dauphine, le dit lot mesure (au pied américain) 23 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 115 pieds 7 pouces et 11 lignes et 33 pieds, 9 pouces de largeur dans le fond, conformément à un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, député voyer, le 12 mai 1852.

Les améliorations comprennent une maison à un étage couverte en ardoises, retirée de la rue. Etant la même propriété acquise par la dite Mme J. Derbès Jr. à acheté de E. Pasquier, conformément à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, notaire, le 11 mars 1879.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, la balance à un an de crédit en billets de l'acquéreur, portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec intérêt de 8 p.c. par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 p.c. d'honoraires d'avocat en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement de paiement des billets en cas partie. L'acquéreur devra assurer les bâtiments pour un montant égal au billet souscrit et transférer la police d'assurance au détenteur du billet et toutes les autres clauses usuelles. Les taxes de l'année 1882 devront être payées par l'acquéreur en sus du prix de l'adjudication, et il est requis de faire un dépôt de 10 p.c. sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8avril—8 12 19 26 mai 3 6

**MEUBLES DE MÉNAGE, ETC.**

Succession de Benjamin Conyers.

No 5,643—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—VENDREDI, 21 avril 1882, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au No 46 rue Royale, entre Douane et Bienville, en vertu d'un décret de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 avril 1882, pour le compte de la susdite succession:

Un vaste assortiment de meubles de ménage, de valeur, etc.

Conditions comptant, sur livraison.

8 avril 8 11 15 21

**Propriété améliorée formant l'angle des rues Sauvage et Pertin, et l'angle des rues Sauvage et Manrepos.**

Succession de F. Chabert, épouse de G. A. Hyver.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3,383.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 6 mai, 1882, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un décret de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 27 mars 1882, dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 129 dans l'îlet borné par les rues Sauvage, Pertin, Manrepos et Grand Levée, sur un plan dressé par C. A. de Armas, en date du 19 décembre 1850 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville; le dit terrain forme le coin des rues Sauvage et Pertin, et celui des rues Sauvage et Manrepos, et mesure 4 pieds 3 lignes de face à la rue Sauvage et 150 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur les rues Manrepos et Pertin, sur une ligne parallèle, et de face rue Sauvage.

Acquis par la dite G. A. Hyver de Mme Conthiet et Renoud, par acte en date du 20 octobre 1871.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 avril—1,8,15,22,29—6 mai

**Propriété améliorée du Quatrième District.**

**Nos 567 et 569 rue des Dryades, coin Philippa.**

Succession de Jean Maumus, No 5478.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, Encanteur. Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 20 mai 1882, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un décret de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 3 avril 1882, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philippa, Dryades, Jackson et Baronne, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, en date du 11 avril 1882, le dit lot mesure 20 pieds 9 pouces de face à la rue Dryades, 61 pieds 9 pouces de face à la rue Philippa, et 44 pieds sur la ligne de l'autre [illegible], la dite terre formant le coin des rues Dryades et Philippa.

Les améliorations consistent en une bâtisse double en bois, ayant 3 chambres de chaque côté, une cuisine en briques à un étage ayant six chambres et un cabinet de chaque côté, citernes, cours, lieux d'aisance, etc. Les dites propriétés connues sous les numéros municipaux 567 et 569 rue Dryades.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Fahey notaire aux frais de l'acquéreur.

15 avril—15,22,29—6,13,20 mai

**Actions de banque, actions d'assurance et actions de la Bourse au Coton.**

Succession de Benjamin Conyers.

No 5643 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 22 avril 1882, à midi et demi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un décret de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. en date du 8 avril 1882 pour compte de la succession ci-dessus, les actions suivantes:

30 actions Merchants & Traders Insurance Company.

35 actions Crescent Insurance Company.

20 actions Banque du Canal.

1 action de la Bourse au coton de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication et avant le transfert qui sera fait aux acquéreurs immédiatement après la vente.

8 avril—8,11,15,18,21,22

**PAR HOEY & O'CONNOR.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence-Cottage de choix dans le Sixième District.

Et une Propriété dans la Paroisse St-Bernard.

Vente à l'encan à crédit.

Succession de Mme Annie E. Wiggington, femme décédée de William W. Wiggington

No 5180 · Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 mai 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1882, il sera vendu à l'encan les propriétés suivantes, à savoir:

1° Cette agréable résidence cottage dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Peniston et Gen'l Taylor, composée des deux lots Nos 8 et 9, qui ensemble mesurent ensemble 31 pieds 5 pouces et 8 lignes de face à la rue Gen'l Taylor, sur 112 pieds [illegible] et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Deux morceaux de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la paroisse St-Bernard, décrits comme suit: 160 arpents de terre étant le quart sud-ouest de la section 30 dans le Township 14 de la "range" 16 Est à un endroit appelé "La Chinche" sur le Bayou La Loutre;

80 arpents de terre étant la moitié occidentale du quart Nord-Est de la section 31 dans le Township 14 Sud, de la range 16 Est.

Conditions—Un tiers comptant et la balance du prix d'achat à un an de crédit, en billets des acquéreurs à un ou deux ans de crédit avec 8 p.c. d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige en cas de non paiement d'une partie de la dite portion à crédit garantie par hypothèque et privilége de vendeur sur la dite propriété, assurance, etc. et le recouvrement des toutes les taxes dues et exigibles pendant 1882.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Andrew Hero, Jr., notaire.

18avril—18 22 29—6 13mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**COTTAGE DOUBLE**

**Rue Chippewa.**

Succession de Dame Abigail Rollins.

No 4912.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, le 29 avril 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mars 1882, il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Annunciation, Richard et Market, composé du terrain No 15 et d'une partie du terrain No 14, et mesurant 33 pieds 11 pouces de face rue Chippewa sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double à un étage et cuisine à deux étages; la propriété porte les numéros 139 et 141 rue Chippewa.

Conditions: Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur endossés par lui-même et payables à un et deux ans à partir de la date de la vente, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, garantie par une hypothèque et privilège de vendeur et [illegible] hypothèque spéciale sur la propriété, et tous les bâtiments assurés et transfert de la police, les taxes de 1882 devant être payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication et 10 0/0 au moment devant être déposés au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Wm. J. Castell, notaire.

29mars—29—5,15,22 29avril

[illegible]

# VENTES A L'ENCAN.

**PAR ALBERT PAUL.**

Propriété rue Ste-Anne, entre St-Claude et Tremé.

Jacob Weinfurter et als. vs. M. B. Weinfurter, épouse de F. Grégoire et son mari et al.—No. 49*3, Division A.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—MARDI, 25 avril 1882, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 20 et signé le 27 février 1882, et de deux ordres signés le et 15 mars 1882—

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Tremé, désigné par le lot No 12, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, St-Claude et Tremé; le dit lot mesure 33 pieds 4 pouces de face à la rue St-Anne sur une profondeur de 68 pieds 10 pouces et 8 lignes d'un côté, et de 68 pieds 9 pouces sur l'autre côté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

17mars—17.25 31—4 11 18 avril.

**VENTES PAR LE CONSTABLE**

**Léon Wurtzler vs Martin Ziegler.**

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 1840—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan, à mon entrepôt, 93 Passage de la Bourse, Deuxième District de cette ville VENDREDI, 21 avril 1882, à midi. Un lot de meubles, etc, dont les détails sont dans un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

E. V. VINET,
Constable 2me cour de cité.

11 avril 11 17 21


S. N.
PIKE'S
*Magnolia*
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VERITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

signé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Entre les PREMIERES MAISONS de gros épicerie se vendent à la Nlle-Orléans
déc 31—1 an


**WM. E. MURPHY,**

**AVOCAT,**

Au No 77 de la rue de la DOUANE ENTRE LA RUE DE CHARTRES ET LE PASSAGE DE LA BOURSE.

Consultations de 9 à 2 heures, en [illegible]


PHOSPHATE de FER de LERAS

Pharmacien, Docteur ès-sciences

Ce liquide, analogue à une eau minérale ferrugineuse concentrée, est le seul des ferrugineux qui, se rapprochant de la composition du globule sanguin, offre l'avantage inappréciable d'agir comme réparateur et reconstituant des os et du sang. Il ne constipe jamais, ne fatigue pas l'estomac, ne noircit pas les dents; il s'emploie toujours avec succès contre les maux d'estomac, les pâles couleurs, l'appauvrissement du sang et toutes ces indispositions auxquelles sont sujets les dames, les jeunes filles et les enfants lorsqu'ils sont pâles, anémiques, languissants et privés d'appétit.

Paris, 8, rue Vivienne
et dans les principales pharmacies

CAPSULES au MATICO
de GRIMAULT & Cie, Pharm.
8, rue Vivienne, Paris

Résultat infaillible dans le traitement de la gonorrhée, sans jamais fatiguer l'estomac comme le font toutes les Capsules de copahu liquide.

ÉLIXIR DIGESTIF de PEPSINE de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

La Pepsine possède la propriété de remplacer dans l'estomac le suc gastrique qui lui manque pour opérer la digestion des aliments. Employée sous forme d'un Elixir agréable au goût, elle guérit ou prévient :

les Mauvaises digestions;
les Renvois et Renvois de gaz,
les Crampes d'estomac.
les Gonflements d'estomac,
les Gastrites,
la Migraine,
les Gastralgies,
les Maladies du foie

Il combat les vomissements des femmes enceintes et fortifie les vieillards et les convalescents, en facilitant la digestion et la nutrition.

MALADIES DE POITRINE GUÉRIES PAR LE
SIROP d'HYPOPHOSPHITE de CHAUX
de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

Ce Sirop, le plus anciennement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop rose avec la signature de GRIMAULT & Cie. Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit :

les Bronchites,
les Catarrhes,
la Consomption,
la Phthisie.

et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.

Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES

Vin de Quinquina Ferrugineux
AU MALAGA
de GRIMAULT & Cie pharmaciens à Paris

Ce vin contient le quinquina qui est le plus puissant tonique de la matière médicale, et le phosphate de fer, le régénérateur des forces épuisées et du sang appauvri. On l'emploie avec succès contre les Pâles couleurs, l'Anémie, l'Irrégularité de la menstruation, le Manque d'appétit et les Douleurs d'estomac auxquelles les femmes sont souvent sujettes.

Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

SANTAL MIDY

L'Essence de Santal citrin de Bombay, absolument pure, contenue dans ces capsules, est beaucoup plus active que le Copahu et le Cubèbe. Elle supprime l'emploi des injections et arrête en trois jours l'écoulement le plus douloureux et le plus invétéré, sans fatiguer l'estomac, et sans communiquer d'odeur aux urines.

Midy, 113, r. du Fg-St-Honoré, Paris
[illegible]

VÉRITABLE PURGATIF
LE ROY
en Liquide et en Pilules

Les Purgatifs LE ROY s'emploient avec succès dans le traitement des Affections aiguës et chroniques et surtout des maladies épidémiques, telles que : Peste, Fièvre jaune, Vomito negro, Choléra, Typhus, etc., dans lesquelles le sang s'altère si rapidement que les médications ordinaires sont, la plupart du temps, inefficaces.

Pour éviter les Contrefaçons, exiger sur les étiquettes la signature de Le Roy comme ci-contre :

Le Roy

Pharmacie COTTIN, Gendre de LE ROY
51, RUE DE SEINE, PARIS


# ANNONCES PARISIENNES

M. H. GAILLARDET, 4 passage Saulnier à Paris, est [illegible] parisiennes. C'est à M. H. GAILLARDET par conséquent que doivent s'adresser messieurs les annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, etc. Aucune annonce venant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourra être acceptée par nous en dehors de M. H. GAILLARDET.


PEPSINE BOUDAULT

EXPOSITION UNIVERSELLE 1867

Le Jury Académique a décerné la médaille unique A LA PEPSINE BOUDAULT la seule recommandée par le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur Napoléon III et la seule admise dans les HOPITAUX DE PARIS.

Elle est conseillée par les plus grands médecins avec un succès infaillible, sous forme de Vin, Elixir et Poudre (fl. de 30 gr.) dans les Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Flatuosités, Indigestions, Diarrhées, Gaz, Pesanteurs, Migraines et les Vomissements chez les femmes enceintes.

A la Nouvelle-Orléans, Mougin, Duconge, Bogel, Maussel et Cie, Hart.
Et chez les principaux Pharmaciens anglais et français.
A Paris, chez HOTTOT, succr, 24, rue des Lombards

GOUTTES RÉGÉNÉRATRICES
DU
Docteur Samuel THOMPSON

Ces GOUTTES possèdent une puissance reconstituante telle qu'elles figurent au premier rang parmi les découvertes de la science moderne.

Elles rendent entièrement ou augmentent considérablement les forces perdues soit à la suite de longues, maladies ou d'excès de jeunesse.

C'est surtout dans les pays chauds que les gouttes régénératrices sont appelées à apporter d'inappréciables services, rendant à l'homme sa puissance et sa virilité et contribuant à augmenter la force et développer la beauté de la race humaine.

Exiger sur tous les flacons la marque de Gelin
DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS :
Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart
A la Nouvelle-Orléans : MM. RIVET-MARCEL MAZEAU, HART Cie CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

Médaille d'Argent, Exposition de Paris 1878.
GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE
de toutes les Affections de la Poitrine et de la Gorge
PAR LE
SILPHIUM Cyrenaicum

dont les propriétés exceptionnelles viennent encore d'être proclamées devant l'Académie de Rome, par le Dr LANZI, qui conclut dans son rapport, que le Silphium est destiné à prendre place parmi les remèdes les plus efficaces, dans la cure des maladies chroniques de l'appareil respiratoire : Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Phthisies, Laryngites, Angine, Croup, Fatigue de la Voix, etc., etc.

DERODE et DEFFÈS, seuls propriétaires et préparateurs, 2, rue Drouot, Paris.
Nouvelle-Orléans : RIVET; CARROUCHÉ; MARCEL MAZEAU.

Salicylate de Soude Schlumberger
Chimiste à Paris, 26, rue Bergère.
SEUL REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LES DOULEURS NÉVRALGIQUES
LA GOUTTE & LES RHUMATISMES
AIGUS & CHRONIQUES
Le rapport fait à l'Académie de Médecine de Paris, par les sommités médicales, constate 95 0/0 de guérisons en 3 jours et souvent en 24 heures.
LE SALICYLATE DE LITHINE
Agit plus énergiquement dans les cas de GOUTTE AIGUË et de la GRAVELLE
LES PASTILLES SALICYLÉES
Recommandées contre les Affections de la Gorge et des Bronches, et spécialement pour guérir les Aphtes et le Croup.
LE VIN SALICYLÉ
Tonique antiseptique efficace pour les tempéraments faibles et fiévreux.
Dépôts : Nouvelle-Orléans : MM. RIVET et CARROUCHÉ, droguistes.

ARSÉNIATE D'OR
Dynamisé du Dr ADDISON
Le plus ÉNERGIQUE et le PLUS ACTIF des RECONSTITUTIFS.

On ne connaît pas de substance médicamenteuse qui ait donné des résultats aussi prompts et décisifs. Elle est sans contredit le premier et le plus énergique de tous les reconstituants.

Les sommités médicales de tous les pays du monde, ont constaté et affirmé la puissance curative extraordinaire qu'elle possède. L'ARSENIATE D'OR DINAMISÉ du Dr ADDISON est le véritable remède souverain pour toutes les affections du système nerveux pour rebelles qu'elles soient. Il a des propriétés toniques qui rend étonnement supérieure au fer dans les cas de Chlorose et Anémie. L'Arseniate d'or dynamisé exerce une influence extrêmement favorable dans les affections chroniques des poumons. Son action curative est certaine dans les cas d'ulcères de caractère malin, maladies de la peau et du lupus.

Exiger sur tous les flacons la marque de Gelin
DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS :
Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart
A la Nouvelle-Orléans : MM. RIVET-MARCEL MAZEAU, HART Cie CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

Exposition Universelle Paris 1878
GRANDE MÉDAILLE D'OR
Pour la pureté des produits.
Fabrique Spéciale de
PRODUITS CHIMIQUES
POUR LA
PHARMACIE ET LA PHOTOGRAPHIE
Sulfate de Quinine pur (3 Médailles)
Salicylate de Soude et Acide Salicylique
POULENC & WITTMANN
Paris — 7, rue Neuve-Saint-Merri, 7 — Paris
Nouvelle-Orléans : CARROUCHÉ; RIVET.

SAVONS Ad MOLLARD
Exiger la Marque de Fabrique.
Savon Sulfureux de Toilette d'une odeur fine et suave, forme une lather nutritive qui conserve à l'épiderme sa souplesse.
Le Savon Sulfureux Médicinal s'emploie contre les affections de la peau, [illegible]
Savons à l'Acide Phénique et Savons de Goudron. Excellents préservatifs contre la petite vérole, le choléra, maladies de la peau, épidémies, etc.
A. MOLLARD, 14, rue Martel, Paris. — BARBOU & VILLOT, Succ.
Nouvelle-Orléans : RIVET, CARROUCHÉ, et tous Pharmaciens et Parfumeurs.

GOUDRON DE GUYOT
LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le dégoût si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes:

EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille :

BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIATRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE

EN LOTION — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU

EN INJECTION. — Une partie de liqueur et quatre parties d'eau (allouable toute spéciale.)

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu, que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, Phie Duconge; Phie [illegible]
A Paris, maison L. FRERE, rue Jacob, 19


# L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

## ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

EDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Trois mois | 75 |

Prix du numéro 10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

## ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

| | |
|---|---|
| Une première insertion | $1 50 |
| Chaque insertion subséquente | 75 |

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

# L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 CHARTRES 73